

**COMPTE-RENDU DE LA PRESIDENTE DU JURY  
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES  
ORGANISATEUR EN 2019 DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE  
D'AGENT DE MAÎTRISE  
pour la spécialité «Environnement, hygiène»**

Le Centre de gestion des Landes a organisé en 2019 les concours externe et interne d'agent de maîtrise dans la spécialité «Environnement, hygiène» en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

**LES PRINCIPAUX CHIFFRES**

➤ **Epreuves d'admissibilité :**

	Postes	Candidats admis à concourir	Nombre de candidats présents aux deux épreuves (%)	% d'absents à l'épreuve écrite	Moyenne	Seuil d'admissibilité
<b>EXTERNE</b>	15	120	82 (68 %)	32 %	10.30	11.60/20
<b>INTERNE</b>	22	172	132 (77 %)	23 %	10.34	11.60/20
<b>TOTAL</b>	37	292	214 (73 %)	27 %	-	-

➤ **Epreuves d'admission :**

	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents (%)	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis (% du nombre de présents aux épreuves écrites)
<b>EXTERNE</b>	33	32 (96.97 %)	13.32/20	16 (19.51 %)
<b>INTERNE</b>	46	46 (100 %)	12.81/20	21 (15.91 %)
<b>TOTAL</b>	79	78	-	37 (17.29 %)

## STATISTIQUES

(Calculées sur la base des renseignements fournis par les candidats lors de leur inscription)

➤ Origine géographique des candidats inscrits :

CDG des Landes	CDG partenaires	Autres
23 (8 %)	246 (84 %)	23 (8 %)

➤ Genre :

Hommes	Femmes
193 (66 %)	99 (34 %)

Une large majorité des candidats est issu des départements relevant du périmètre d'organisation.

➤ Préparation des candidats :

	EXTERNE		INTERNE	
	/Présents	/Lauréats	/Présents	/Lauréats
CNFPT	9.8 %	18.8 %	23.5 %	38 %
Préparation personnelle	<b>63.4 %</b>	<b>68.7 %</b>	<b>56.8 %</b>	<b>42.9 %</b>
Aucune préparation	17 %	12.5 %	12.9 %	14.3 %
Non renseigné	9.8 %	-	6.8 %	4.8 %

La plupart des candidats n'ont pas suivi de préparation spécifique.

➤ Niveaux de diplôme :

	EXTERNE		INTERNE	
	/Présents	/Lauréats	/Présents	/Lauréats
Niveau I et plus (Master)	7.3 %	12.5 %	1.5 %	9.5 %
Niveau II (Licence)	28 %	31.2 %	8.3 %	9.5 %
Niveau III (BTS)	<b>34.2 %</b>	<b>31.3 %</b>	25.8 %	<b>38.1 %</b>
Niveau IV (Bac)	22 %	25 %	<b>36.4 %</b>	19.1 %
Niveau V (CAP, BEP)	7.3 %	-	26.5 %	23.8 %
Aucun diplôme	1.2 %	-	1.5 %	-

Le concours externe est ouvert aux candidats qui sont titulaires de deux diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.

30 candidats qui n'étaient pas en possession de ces diplômes ont bénéficié d'une équivalence de diplôme en fonction du niveau de leur formation ou d'une expérience professionnelle.

## PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES, ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Le concours se compose de 2 épreuves écrites d'admissibilité et d'une épreuve d'admission.

### ➤ Les épreuves d'admissibilité :

EXTERNE	INTERNE
<p><b>1-</b> Une épreuve écrite consistant en la <b>résolution d'un cas pratique</b> exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.</p> <p><b>(durée : deux heures ; coefficient 3)</b></p>	
<p><b>2-</b> Des problèmes d'application sur le programme de <b>mathématiques</b></p> <p><b>(durée : deux heures ; coefficient 2)</b></p>	<p><b>2-</b> Une épreuve consistant en la <b>vérification au moyen de questionnaires</b> ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante.</p> <p><b>(durée : deux heures ; coefficient 2)</b></p>

Les notes pour ces épreuves se répartissent de la manière suivante :

	EXTERNE	INTERNE
Cas pratique	de 02.5/20 à 15.75/20	de 1.75/20 à 15.38/20
Mathématiques	de 1.25/20 à 20/20	<del>de 1.75/20 à 15.38/20</del>
Questionnaire	<del>de 1.25/20 à 20/20</del>	de 3.44/20 à 17.92/20

		Pourcentage de notes éliminatoires (inférieures à 5/20)	Pourcentage de notes supérieures ou égales à 10/20	Moyenne
<b>EXTERNE</b>	Cas pratique	7 %	50 %	9.38/20
	Mathématiques	18 %	70 %	11.68/20
<b>INTERNE</b>	Cas pratique	5 %	39 %	9.17/20
	Questionnaire	0.8 %	79 %	12.10/20

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

➤ Observations des correcteurs :

- Mathématiques :

Le sujet balaie un large éventail de connaissances dans le cadre du programme réglementaire.

Le niveau est assez hétérogène. Certaines formules de calcul sont souvent méconnues.

- Cas pratique :

Le sujet traite de la mise en œuvre du nettoyage d'un « cœur de ville » d'une commune par une équipe de 8 personnes. Il permet de mesurer les aptitudes professionnelles d'un agent de maîtrise et est abordable par les différents corps de métiers que comporte la spécialité. Il correspond bien à une problématique d'un service.

Le niveau général est assez faible et disparate. Quelques très bonnes copies.

Sur certaines copies, des difficultés à structurer un raisonnement apparaissent.

Le niveau d'orthographe est inquiétant.

Les candidats ont rencontré des difficultés à évaluer les temps de travail, mais ils ont montré de bonnes connaissances en matière d'équipements de protection et de sécurité.

- Questionnaire :

Le niveau de cette épreuve est également hétérogène. Quelques très bonnes copies.

La spécialité étant très vaste, les candidats sont souvent spécialisés dans un secteur et ne maîtrisent pas suffisamment les connaissances de base sur l'ensemble de la spécialité (sécurité, hygiène, eau, assainissement, déchets).

Certaines questions en matière de sécurité ont pu mettre les candidats en difficulté.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'admission les candidats déclarés admissibles par le jury, c'est-à-dire ayant obtenu une note égale ou supérieure au seuil d'admissibilité fixé par le jury pour chaque voie de concours.  
Le jury s'est réuni le 15 mai 2019 à Mont de Marsan pour en délibérer.

➤ L'épreuve d'admission :

Les entretiens se sont déroulés les 13, 14 et 15 mai 2019 à Mont de Marsan.

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE
<p><b>Un entretien</b> visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel dans lequel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances notamment en matière d'hygiène et de sécurité .</p> <p><b>(durée : quinze minutes ; coefficient 4).</b></p>	<p><b>Un entretien</b> ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois.</p> <p><b>(durée : quinze minutes dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).</b></p>

Les notes se répartissent ainsi :

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE
Ecart des notes	de 4/20 à 18.20/20	de 5/20 à 17/20
Pourcentage de notes supérieures ou égales à 10/20	78 %	87 %
Moyenne	12.48/20	12.62/20

Lors des épreuves d'entretien, les membres du jury ont évalué le candidat sur :

- La présentation de son parcours de formation et de son expérience professionnelle (concours interne)
- La capacité à s'intégrer dans son environnement professionnel (concours externe)
- L'aptitude à exercer les missions : domaines d'intervention, niveau de responsabilité, capacité à se projeter sur les nouvelles missions, notions élémentaires en matière de budget et de marchés publics...
- L'aptitude en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C : compétences relationnelles, outils d'organisation et de planification, communication, management, évaluation, gestion des conflits...
- Les connaissances de l'environnement territorial : les grands principes de la fonction publique territoriale, le fonctionnement des collectivités territoriales ...
- Les connaissances notamment en matière d'hygiène et de sécurité
- La motivation : préparation au concours, formations, projet professionnel, intérêt pour le service public et la fonction publique territoriale, sensibilisation à l'actualité ...

➤ Observations des membres du jury

Le jury constate que le niveau des candidats est globalement bon.

Le niveau d'études au concours externe est pour la plupart des candidats élevé voire très élevé par rapport au niveau du concours.

La moitié s'est bien préparée, certains de façon parfois un peu trop scolaire.

Leur parcours et ou leur carrière correspond bien à la spécialité. Certains possèdent les connaissances de base de l'environnement territorial.

Pour un certain nombre de candidats, il ne s'agit que d'une étape avant de présenter le concours de catégorie B.

Les candidats internes ont peu préparés l'exposé et manquent parfois de connaissances et de curiosité sur l'environnement territorial.

Les connaissances techniques sont maîtrisées par la plupart des candidats.

Le 15 mai 2019, après délibération, le jury a fixé les seuils d'admission et a arrêté la liste des candidats définitivement admis.

L'article 7 du décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux indique que lorsque le nombre des candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes aux concours externe et interne dans la limite, selon le cas, de 15 % ou d'une place.

Au regard des épreuves et du niveau de chaque concours, le jury décide de fixer le seuil d'admission du concours interne à 12.81/20. 21 postes sont ainsi pourvus.

Un poste est alors transférable vers le concours externe pour lequel le seuil d'admission retenu est de 13.32/20.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Landes.

La présidente du jury, Mme Isabelle CAILLETON